



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 25 janvier à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 19 janvier 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	M. SBRAGGIA
M. VOGLIMACCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme BERNARD	à	Mme FALCHI
M. FILONI	à	Mme SANNA
Mme FELICIAGGI	à	Mme CORTICCHIATO
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	M. DELIPERI
M. CHAREYRE	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA
Mme SIMOMPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, M. FALZOI, et Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 janvier 2016

Délibération N°2016/7

Tarif des concessions et du columbarium des deux cimetières de la Ville d'Ajaccio.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La dernière tarification des cimetières de la ville d'Ajaccio date du 11 juillet 1996.

Il est aujourd'hui indispensable de revoir cette tarification en intégrant le nouveau règlement des cimetières et notamment la création de concessions non perpétuelles et d'un columbarium. De plus, les coûts d'aménagement des extensions du cimetière de St Antoine (6 000 € par concession) et la nécessité de créer au plus vite de nouvelles concessions exigent une gestion plus raisonnée des cimetières et l'intégration de nouvelles pratiques culturelles comme l'incinération.

A ce jour, 3 tarifs existent :

217,56 € pour 1 m²

613,70 € pour 3 m²

1214,38 € pour 6 m²

Les nouvelles propositions de tarification sont (en euros) :

Nature des emplacements	Sanguinaires			St Antoine		
	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans
Concession 2 m ²	544	870	1197	435	761	1088
Concession 3 m ²	1534	2455	3375	1227	2148	3068
Concession 6 m ²	3035	4858	6679	2429	4250	6072
Concession 1 m ² - urnes	272	435	598	217	380	544
Columbarium				1 an	5 ans	
				217,56	613,70	
Dispersion de cendres						
Adulte				87,45		
Enfant				73,12		

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser, M. le Maire à adopter la nouvelle grille tarifaire pour les concessions et le columbarium qui abroge et remplace la précédente.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 1996 n°96/82

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 janvier 2016,

Considérant la nécessité pour la Ville d'Ajaccio de relever la tarification des concessions des cimetières de la ville d'Ajaccio pour permettre une gestion raisonnée et dynamique des cimetières ;

AUTORISE M. LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

A adopter la nouvelle grille tarifaire pour les concessions funéraires et le columbarium des cimetières communaux de la Ville d'Ajaccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

A large, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Marcangeli', written over the printed name.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160125-2016_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2016

Publication : 14/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

